ENGAGEMENT DES TOURNEES

1) Liste des pièces à transmettre au visa du CDE par bordereau

Obs1 Coût du transport = établi selon le devis transmis par le transporteur

En cas de modification du coût du transport, à la hausse ou à la baisse, présenter au visa du CDE :

- * Si le déplacement n'a pas encore eu lieu :
 - * la réquisition (ou le BC) n'est pas notifiée au prestataire : refaire toutes les étapes depuis le début
 - * la réquisition (ou le BC) a été notifiée au prestataire :
 - La réquisition (ou le BC) comportant le montant modifié en rouge avec la mention "modifications approuvées" + date et signature de l'ordonnateur
- * Si le déplacement a déjà eu lieu (a commencé ou est achevé) :
 - * La facture du transporteur comportant la justification du service fait (mention de l'attestation du service fait + date et signature de l'ordonnateur)
 - * La réquisition ou le BC original comportant le montant modifié en rouge avec la mention
 - "modifications approuvées" + date et signature de l'ordonnateur

Obs2 Calcul de l'indemnité : cf. barème de la pj1 (indice =1015)

En cas de modification de l'indemnité prévisible, à la hausse ou à la baisse, présenter au visa du CDE :

* L'OD original comportant le montant modifié en rouge avec la mention "modifications approuvées" date et signature de l'ordonnateur